

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-262 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Jonas
GBOGBOHOUNDADA en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République Populaire du Bénin auprès
de la République Islamique de Mauritanie,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil Exécutif National entendu

D E C R E T E :

Article 1er..- Le Camarade Jonas GBOGBOHOUNDADA, Ambassadeur Extra-
ordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin
auprès la République de Côte-d'Ivoire, est nommé Ambassadeur Extra-
ordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République Islamique de
Mauritanie.

Article 2..- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

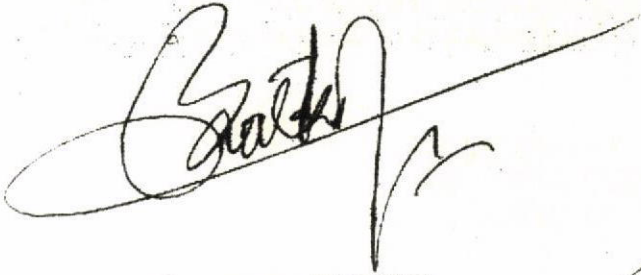
Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

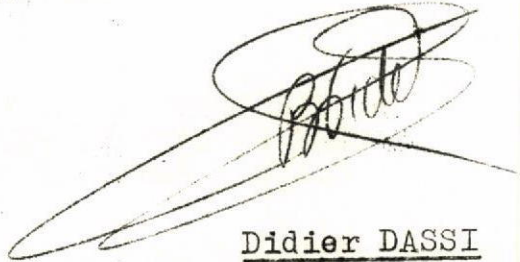
Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération



Ousmane BATOKO

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEM 4 SPD 2 MAEC 4
MFE 4 Ambassade-Bénin 1 Autres Ministères 14 CEAP 26 Intéressé 1
DPE au MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 CEAP 6
GGONB-DCCT 2 IGE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-